Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260924-2026_05_11-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de. M. Gaëtan MALARDÉ, maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 18 septembre 2026
- Présents : M. Gaëtan MALARDÉ, Mme Nastasia DUFOUR, M. Philippe LE CORRE, Mme Morgane CANTE, M. Fabien TOUREAUX, Mme Muriel ROBLIN, M. Michel COUTURIER , Mme Myriam GUY THOMAS, M. Gwen KERMABON, Mme Marie-José ATMETTLER, M. Denis CORBEL, Mme Hélène MONTOUT (arrivée à 18h06 – Q01), M. Jean-Marc KERBELLEC (arrivé à 18h04 – Q01), Mme Françoise JAFFRÉ, M. BLOUIN Antoine, M. André TELO-GUILLAS, Mme Tiphaine LE GAL (arrivée à 18h07 – Q02 à Q21), M. Guillaume LE NEILLON, Mme Nathalie CLAUSTRE, M. Yann BASIA, M. Jean-Michel LERY, Mme Fabienne LE ROCH, Mme Sylviane GUÉMENÉ, M. GUILLO Olivier, Mme Catherine GUILLEVIC, M. Pierre GRARE (18 h26 - Q013 à Q021), Mme Françoise POUPON.

- Absents ayant donné pouvoir : Mme Lili SEBESI à M. Gaëtan MALARDÉ, Mme Lydia DRÉANO à Mme Muriel ROBLIN.

- Absent : Mme Tiphaine LE GAL (arrivée à 18h07 – Q01 à Q01), M. Pierre GRARE (Q001 à Q012 - arrivé en séance à 18h26).

VIE MUNICIPALE

Question n°11 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COPIL NATURA 2000 "MASSIF DUNAIRE - BAIE DE QUIBERON"

EXPOSÉ de Gaëtan MALARDÉ, maire

Le site Natura 2000 « Massif dunaire de Gâvres à Quiberon et zones humides associées » s'étend sur 10 communes (Gâvres, Plouhinec, Riantec, Port-Louis, Etel, Erdeven, Plouharnel, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon et Carnac). Il est désigné au titre de la Directive Habitat / Faune / Flore. Le site Natura « baie de Quiberon » concerne quant à lui sur 3 communes (Plouharnel, Saint-Pierre-Quiberon et Carnac) et est désigné au titre de la directive Oiseaux.

À la suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour la commune afin de siéger au Copil commun aux 2 sites « Massif Dunaire - baie de Quiberon ».

DÉLIBÉRÉ

— VU l'Arrêté inter-préfectoral portant désignation des membres du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en oeuvre du document d'objectifs des sites Natura 2000 FR5300027 « Massif dunaire de Gâvres-Quiberon et zones humides associées » (Zone Spéciale de Conservation) et FR5310093 « Baie de Quiberon » (Zone de Protection Spéciale) en date du 15 juin 2020 ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ de :

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260924-2026_05_11-DE

COMMUNE DE RIANTEC

— DE DÉSIGNER les membres suivants afin de siéger au Copil commun aux 2 sites « Massif Dunaire - baie de Quiberon ».

- Représentant titulaire : Nastasia DUFOUR
- Représentant suppléant : Gaëtan MALARDÉ

Pièces jointes au projet :
– Néant.
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant.

Fait à Riantec, le 25 septembre 2026

Le maire,

Gaëtan MALARDÉ

MAIRIE DE RIANTEC 56 Morbihan

La secrétaire de séance,

Muriel ROBLIN